

Espaces sans tabac suite au décret N°2025-582 du 27 juin 2025



Face au fléau collectif, sanitaire, économique et environnemental, le maire a étendu l'interdiction de fumer ou vapoter dans les espaces publics suivants:

- espaces du complexe sportif rue du stade (incluant les parkings, le point d'accueil jeunes, la bibliothèque et le stade de foot)
- aux abords du groupe scolaire François Verdier

Un espace sans tabac c'est pour prendre soin de soi et des autres, mais surtout, préserver nos jeunes.

C'est pourquoi ce jeudi 17 juillet, nous avons inauguré, en partenariat avec la ligue contre le cancer et les jeunes fréquentant le P.A.J, les espaces sans tabac.

Merci à tous pour le respect de l'arrêté et la protection des plus jeunes.



